MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JUILLET 2011 A 19 HEURES 00

Date de convocation : 26/07/2011.

Président : M. DELLEAUD Jean-Marie, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs DELLEAUD Jean-Marie, PAILHARET Gérard, Mme SIMIAN Fabienne, Mr HOLZ Jacques, Mme DEWAILLY Maryse, Mr AUBERY Johan, Mme TISSANDIER Cécile et Mr DELLEAUD Sébastien.

Absents: Mr BACQUET Alain, Mme COPE Colette et Mr SYLVESTRE Maurice.

Secrétaire de séance : Mr HOLZ Jacques.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2011, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents. Cependant, une remarque est faite concernant le point sur l'exonération d'une facture d'eau dans les questions diverses, il faut lire : « le Conseil, à la majorité avec une abstention, rejette cette demande » et non : « à l'unanimité ».

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Après avoir délibéré sur la proposition de Monsieur le Préfet d'élargir la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit aux communes du canton de Bourdeaux, le Conseil municipal, à la majorité par 2 voix Pour et 6 voix Contre, rejette ce projet aux motifs suivants :

- Le volet financier paraît imprécis, notamment quant à l'impact fiscal
- le nouveau périmètre ne contribue pas à l'amélioration de la cohérence intercommunale du bassin de vie d'Eyzahut
- l'élargissement au canton de Bourdeaux n'améliorerait pas le fonctionnement de l'actuelle Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

Les différentes contre-propositions :

- Maintien du périmètre actuel
- Rapprochement avec certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne + élargissement au canton de Bourdeaux

présentées lors des débats ne dégagent pas de majorité.

2. Devis façade chalet n° 5

Le Maire fait part à l'assemblée qu'un seul devis a été reçu en mairie pour les travaux de façade du chalet n° 5, SUN FACADES pour un montant HT de 11 494,25 €. Avant de se prononcer, le Conseil municipal demande à la Commission d'Appel d'Offres des devis supplémentaires pour une mise en concurrence.

3. <u>Suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 22 heures hebdomadaires</u>

Suite à la décision de la commune d'augmenter le temps de travail de leur agent employé aux services techniques nécessaire en raison des besoins d'entretien existants et grandissants sur le territoire communal;

Vu l'avis favorable du C.T.P. en date du 23 mai 2011;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ➤ <u>autorise</u> Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4. Création d'un emploi occasionnel pour remplacement de la secrétaire de mairie

Vu la déclaration de vacance de poste de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à raison de 16 heures hebdomadaires, effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme le 1^{er} juillet 2011, à pourvoir le 1^{er} octobre 2011;

Vu la nécessité de former une personne qui succédera à la secrétaire en poste ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- <u>décide</u> la création d'un poste pour un besoin occasionnel à temps non complet, au grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie, à raison de 6 heures hebdomadaires, du 19/09/2011 au 30/09/2011. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2^{ème} classe.
- **charge** le Maire de procéder aux formalités de recrutement
- <u>dit que</u> les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Questions diverses

Travaux au Presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (Mme DEWAILLY ne participant pas au vote), émet un avis favorable à la demande de Mr et Mme DEWAILLY, par courrier du 24 juillet 2011, d'effectuer des travaux pour le presbytère (remplacement de la porte d'entrée et suppression de la cheminée au rez-de-chaussée droit).

Contrat avec SPIE

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de renouvellement du contrat d'entretien et dépannages d'éclairage public émanant de la société SPIE Sud-Est Montélimar, le précédent contrat étant arrivé à échéance le 30 juin 2011.

Il informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de demander le projet de contrat pour les prochaines années proposé par la société SPIE avant de se prononcer.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte la proposition du Maire.

Tennis

L'association « Les Compagnons d'Eyzahut » présente à l'assemblée un devis pour la réfection du sol du tennis pour un montant TTC de 3.487,63 € et demande s'il est possible à la commune de prendre en charge cette dépense. Après débat sur les statuts du tennis au sein des Compagnons d'Eyzahut, la réponse est mise en attente.

Séance levée à 21 heures 00 minutes.